

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

**COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 389)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 49

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« loi »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« sont remplacés par les mots : « en vigueur au 1^{er} janvier 2018 » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.